



Notre devise :
La solidarité et le travail de chacun au profit de tous
Charles HEBRARD

www.fnom.com

L'OFFICIER MARINIER

PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

n° 365 Novembre - Décembre 2015

70^{ème} année

Conseil d'administration de la FNOM les 2 et 3 octobre 2015 à Moëlan-sur-Mer

Les membres du bureau national ainsi que les présidents d'associations se sont réunis pour deux journées de travail.
Retrouvez les détails pages 2 et 3.



*2, rue Royale,
une page est tournée ...*



Photos : marine nationale

Lundi 12 octobre 2015, entouré de quatre anciens chef d'état-major de la Marine, les amiraux Louzeau, Coatanéa, Oudot de Dainville et Forissier, l'Amiral Bernard Rogel a présidé la dernière cérémonie des couleurs à l'hôtel de la Marine.

Cette cérémonie marquait la fin des 226 années de présence, au 2 rue Royale, dans ces lieux témoins des pages importantes de l'histoire de la Marine.

Aux côtés d'autres associations de la Marine, une délégation de la FNOM était présente à cette cérémonie majestueuse et empreinte d'émotion.

Le centre des monuments nationaux prendra possession de l'hôtel de la Marine à la fin de l'année.



OBJECTIF COMMUNICATION

Aux adhérentes et adhérents de la FNOM

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer votre adresse de messagerie en nous envoyant un mail à l'adresse suivante :

adherent@fnom.com

En objet : mon adresse mail

En texte : Nom, prénom
Adresse postale
Numéro de téléphone

Edito

Reconnaissance et indemnisation des victimes des essais nucléaires

Après deux années d'interruption, la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires, en charge du suivi de l'application de la loi du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes, s'est réunie le 13 octobre 2015, sous la présidence de madame **Marisol Touraine**, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de la femme.

Les nouvelles dispositions législatives introduites par la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 ont donné au CIVEN (comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires) le statut d'autorité administrative indépendante, comité désormais détaché du ministère de la défense.

Dorénavant, le demandeur, lui-même ou son représentant, peut défendre ses droits suivant le principe du débat contradictoire devant ce comité.

A ce jour, moins de 2 % des demandes formulées ont donné lieu à indemnisation.

Si les intéressés bénéficient d'une présomption de causalité simple du fait de leur exposition aux risques, l'interprétation de

celle-ci suivant la méthodologie déployée par le CIVEN conduit, et conduira si rien ne change, inexorablement à rejeter les demandes au motif du « risque attribuable négligeable ».

Face à la détermination, à la volonté d'efficacité, de transparence et d'écoute affichées par la ministre pour améliorer le dispositif actuel, les tenants des vérités et certitudes scientifiques ont encore une fois démontré leur volonté de s'en tenir à leur interprétation de la prise en compte de l'exposition aux risques qui ne reflète en rien les conditions réelles de travail et de vie sur les zones des essais nucléaires.

Madame la ministre, vous avez affirmé qu'il y avait « urgence à améliorer les pratiques ».

Nous en sommes convaincus.

Pour redonner confiance aux demandeurs, pour gagner la crédibilité et la confiance envers le dispositif actuel d'indemnisation, on ne fera pas l'économie de son amélioration et de la révision des méthodes d'évaluation du CIVEN.

Gilles LEHILLEIX



**Tous à Saint-Nazaire - Pornichet,
du 29 septembre
au 03 octobre 2016**

75^{ème} congrès de la FNOM



Au sommaire

Edito : Reconnaissance, indemnisation victimes des essais nucléaires	1
Conseil d'administration FNOM	2, 3
Fédération : Soutien APNM	2
ADOSM	3
Infos. sociales et administratives	4 à 6
Rubrique des officiers mariniers en activité	7-8
Vie des associations	8 à 10
Agenda du bureau national	8
Souvenirs... Souvenirs	11
Nécrologie	11
A lire ...	12